Médiathèque d'Alençon

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2015-05

PUBLIÉ LE 17 JUIN 2015

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

SA/ARCUA2015-11	**ASSEMBLÉES** – Désignation du représentant du Président pour siéger à l'Association du Bureau Information Jeunesse de l'Orne (BIJ)
SA/ARCUA2015-12	**ASSEMBLÉES** – Désignation du représentant du Président au jury d'audition des candidats dans le cadre du marché de conception-réalisation de l'usine des eaux d'Alençon le 26 juin 2015
SA/ARCUA2015-13	**ASSEMBLÉES** – Désignation du représentant du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en cas d'empêchement du Président – Monsieur Armand KAYA
DAUDD/ARCUA2015-03	**URBANISME** – Mise à jour du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Céneri le Gérei
DAUDD/ARCUA2015-04	**URBANISME** – Permis d'aménager n° PA 61 372 14 A0001 sur la commune de Saint-Céneri le Gérei pour la création d'une aire de jeux
DFB/ARCUA2015-02	**FINANCES –** Régie d'avances et de recettes – Modification de la régie d'avances et de recettes pour les aires d'accueil des gens du voyage

DÉCISION

AJ/ARCUA2014-16	**CONTENTIEUX –** Décision d'ester en justice – Affaire contestation du prélèvement de la TASCOM – Désignation d'un avocat

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 21 MAI 2015

N°	OBJET
20150521-001	**COMMUNAUTE URBAINE** Modification des compétences exercées par la Communauté Urbaine d'Alençon
20150521-002	**COMMUNAUTE URBAINE** Constitution d'une Société Publique Locale (SPL) - Adoption des statuts, validation du plan d'affaires et désignation des représentants de la Communauté Urbaine d'Alençon
20150521-003	**COMMUNAUTE URBAINE** Contrat d'action territoriale 2015-2020 - Demande de subventions
20150521-004	**COMMUNAUTE URBAINE** Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne - Travaux de réflexion sur une éventuelle adhésion à la Communauté Urbaine d'Alençon
20150521-005	**COMMUNAUTE URBAINE** Représentation du Conseil de Communauté au sein des organismes extérieurs - Modificatif n° 4
20150521-006	**FINANCES** Communauté Urbaine d'Alençon - Compte de Gestion 2014
20150521-007	**FINANCES** Communauté Urbaine d'Alençon - Compte administratif 2014

20150521-008	**FINANCES** Communauté Urbaine d'Alençon - Compte Administratif 2014 - Affectation du résultat
20150521-009	**FINANCES** Zones d'Activités - Compte de gestion 2014
20150521-010	**FINANCES** Zones d'Activités - Compte Administratif 2014
20150521-011	**FINANCES** Eau - Compte de gestion 2014
20150521-012	**FINANCES** Eau - Compte Administratif 2014
20150521-013	**FINANCES** Eau - Compte Administratif 2014 - Affectation du résultat
20150521-014	**FINANCES** Assainissement - Compte de Gestion 2014
20150521-015	**FINANCES** Assainissement - Compte Administratif 2014
20150521-016	**FINANCES** Assainissement - Compte Administratif 2014 - Affectation du résultat
20150521-017	**FINANCES** Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC) - Compte de gestion 2014
20150521-018	**FINANCES** Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Compte Administratif 2014
20150521-019	**FINANCES** Transports Urbains - Compte de Gestion 2014
20150521-020	**FINANCES** Transports Urbains - Compte Administratif 2014
20150521-021	**FINANCES** Budget Principal de la Communauté Urbaine d'Alençon - Exercice 2015 - Décision Modificative n° 1
20150521-022	**FINANCES** Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
20150521-023	**FINANCES** Remboursement par la Communauté Urbaine d'Alençon des frais financiers liés à la réalisation du réseau d'assainissement collectif de la Roche-Mabile
20150521-024	**MARCHÉS PUBLICS** Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
20150521-025	**MARCHÉS PUBLICS** Aménagement de la gare de bus - Place du Champ Perrier - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 3 au marché n° 2013/54 C passé avec le groupement SOGETI-ARA-COSITREX
20150521-026	**PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs
20150521-027	**PERSONNEL** Caisse de retraite des sapeurs-pompiers volontaires - Attribution d'une pension de reversion
20150521-028	**ÉCONOMIE** Initiative Orne - Demande d'adhésion
20150521-029	**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** Création d'un portail économique dédié au Territoire de la Communauté Urbaine dans le cadre de la Zone Numérique Multiservices - Rectificatif de la délibération
20150521-030	**URBANISME** Délégation de signature à la Communauté Urbaine d'Alençon en matière d'Autorisations d'Urbanisme

20150521-031	**URBANISME** Prescription de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Radon - Décision Modificative
20150521-032	**URBANISME** Plan Local d'Urbanisme de Radon - Dérogation à l'urbanisation limitée au titre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
20150521-033	**DÉVELOPPEMENT DURABLE** Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021
20150521-034	**GESTION IMMOBILIERE** Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles intervenues au cours de l'année 2014
20150521-035	**TRANSPORTS URBAINS** Convention de Délégation de Service Public des Transports Urbains - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n° 11
20150521-036	**DÉCHETS MÉNAGERS** Organisation sélective des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention avec l'éco organisme "Eco Mobilier"
20150521-037	**DÉCHETS MÉNAGERS** Marché 2013/80 C - Transport des déchets ménagers et assimilés - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°2 relatif à la modification de l'indice de révision des prix "Transport Routier" (TR)
20150521-038	**DÉCHETS MÉNAGERS** Marché 2014/45 C - Fourniture et mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets de la Communauté Urbaine d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer l'avenant n°1 relatif à une modification du bordereau des prix
20150521-039	**DÉCHETS MÉNAGERS** Marchés 2012/79C et 2013/37C - Fourniture de bacs roulants et composteurs - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les avenants relatifs au changement de l'indice PE 80
20150521-040	**DÉCHETS MÉNAGERS** Réduction du gaspillage alimentaire - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention avec l'entreprise "2M Productions"
20150521-041	**DÉCHETS MÉNAGERS** Transport et tri des emballages recyclables collectés en porte à porte et en apport volontaire - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le marché
20150521-042	**MUSÉE** Plan décennal de récolement des collections - Echéance 2015 - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le recrutement de personnel
20150521-043	**MUSÉE** Refonte des tarifs des articles de la boutique du musée et nouveaux produits
20150521-044	**MUSÉE** Création d'une salle de régie des oeuvres - Demande de financement
20150521-045	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** Tarifs à compter du 1er septembre 2015
20150521-046	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** Renouvellement du classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental
20150521-047	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** Projets d'éducation artistique - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie

20150521-048	**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL** Convention d'autorisation d'occupation de locaux entre la Communauté Urbaine d'Alençon et la Communauté de Communes des Alpes Mancelles pour l'enseignement artistique
20150521-049	**PISCINES ET PATINOIRE** Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une Délégation de Service Public concernant la gestion des piscines et de la patinoire de la Communauté Urbaine d'Alençon.
20150521-050	**POLITIQUE DE LA VILLE** Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer le Contrat de Ville 2015-2020
20150521-051	**POLITIQUE DE LA VILLE** Contrat local de santé
20150521-052	**TRANQUILLITE PUBLIQUE** Contrat Intercommunal de Sécurité
20150521-053	**RESTAURATION SCOLAIRE** Tarifs des repas applicables à compter de l'année scolaire 2015-2016
20150521-054	**RESTAURATION SCOLAIRE** Structures d'accueil d'enfants de familles en difficultés - Tarif des repas applicables à compter de l'année scolaire 2015-2016
20150521-055	**CENTRES SOCIAUX** Extension du Centre Social Edith Bonnem - Demande de financement
20150521-056	**GENS DU VOYAGE** Aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Valframbert - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne
20150521-057	**EAU POTABLE** Tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er juillet 2015
20150521-058	**ASSAINISSEMENT** Tarifs du service public d'assainissement collectif à compter du 1er juillet 2015
20150521-059	**ASSAINISSEMENT** Collecte et traitement des eaux usées par la Communauté Urbaine d'Alençon - Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les conventions avec les communes de Moulins-le-Carbonnel et Villeneuve-en-Perseigne
20150521-060	**VOIRIE** Création d'un service commun gestion de voirie communale

ARRÊTÉS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	ORNE	COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

NBR/GC
SA/ARCUA2015-11

ASSEMBLÉES

Désignation du représentant du Président pour siéger à l'Association du Bureau Information Jeunesse de l'Orne (BIJ)

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

VU les statuts de l'association du Bureau Information Jeunesse de l'Orne,

ARRÊTE

Article 1er : Est désignée pour représenter le Président de la Communauté Urbaine au sein de **l'Association du Bureau Information Jeunesse de l'Orne (BIJ) :**

- **Mme Catherine DESMOTS.**

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à l'intéressée.

Fait à Alençon, le 28 MAI 2015

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Le Président de la Communauté Urbaine,

Communauté Urbaine Alencon

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :
28 MAI 2015

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **ORNE** **COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON**

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Direction Générale
Service des Assemblées

NBR/GC
SA/ARCUA2015-12

ASSEMBLÉES

Désignation du représentant du Président au jury d'audition des candidats dans le cadre du marché de conception-réalisation de l'usine des eaux d'Alençon le 26 juin 2015

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU les articles L 5211-2 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 22, 24 et 37 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations n° DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil de Communauté du 17 avril 2014 par lesquelles le Conseil de Communauté a procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents,

VU la délibération n° DBCUA20140166 du Conseil de Communauté du 18 septembre 2014 relative au lancement d'un marché de conception-réalisation de l'usine des eaux d'Alençon et désignant les membres du jury chargé d'analyser et sélectionner les candidatures, d'analyser les offres et d'auditionner les candidats,

ARRÊTE

Article 1er : **Pierre LECIRE**, **Conseiller Communautaire,** est désigné en qualité **de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour présider le jury** d'audition des candidats dans le cadre du marché de conception-réalisation de l'usine des eaux d'Alençon, **le 26 juin 2015.**

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté Urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Alençon, le - 1 JUIN 2015

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Communauté Urbaine Alençon

Le Président de la Communauté Urbaine,

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

REÇU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE :
- 2 JUIN 2015

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ARRÊTÉ DU PRESIDENT

Département des Ressources Internes et Moyens
Direction de la Réglementation
Service des Assemblées

SA/ARCUA2015-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES

ASSEMBLEES

Désignation du représentant du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en cas d'empêchement du Président -

Monsieur Armand KAYA

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délibérations n°DBCUA20140041 et DBCUA20140043 du Conseil Communautaire du 17 avril 2014, par lesquelles le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
VU la délibération n° 20150521-024 du 21 mai 2015 désignant les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
CONSIDERANT que le Président de la Communauté Urbaine, Président de droit de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, peut en cas d'empêchement désigner un élu pour se faire représenter à la présidence de ladite Commission,

ARRÊTE

Article 1er – **Monsieur Armand KAYA,** Conseiller Communautaire Délégué, est désigné en qualité de représentant du Président de la Communauté Urbaine d'Alençon pour présider la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en cas d'empêchement du Président et ce, pour toute la durée du mandat.

Article 2 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté urbaine d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé.

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

Fait à Alençon, - 9 JUIN 2015

Le Président de la Communauté urbaine,

Joaquim PUEYO
Député-Maire d'Alençon

PREFECTURE DE L'ORNE
- 9 JUIN 2015

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

DAUDD/ARCUA2015-03

URBANISME

MISE À JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE SAINT-CÉNERI LE GÉREI

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint Céneri le Gérei est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet,

- a été annexé au plan d'occupation des sols l'AVAP des Alpes Mancelles adoptée par délibération du conseil de communauté du 5 février 2015.

ARTICLE 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public, à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, à la mairie de Saint Céneri le Gérei ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne, aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 3 : Copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon, et à la mairie de Saint Céneri le Gérei.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne.

Copie de cet arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental des territoires de l'Orne,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général de la Communauté Urbaine d'Alençon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 22/04/2015

DAUDD/ARCUA2015-04

URBANISME

PERMIS D'AMÉNAGER N° PA 61 372 14 A0001 SUR LA COMMUNE DE SAINT-CÉNERI LE GÉREI POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

Le Permis d'aménager est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Reçu en Préfecture le : 13/05/2015

DFB/ARCUA2015-02

FINANCES

RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES – MODIFICATION DE LA RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics locaux,

VU l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et de leurs établissements publics locaux,

VU la Délibération de la Communauté du 30 avril 2014 délégant une partie des attributions du Conseil de Communauté au Président,

VU la Décision n° 2014-15 du 26 janvier 2015, portant création d'une régie d'avances et de recettes pour les aires d'accueil des gens du voyage,

VU l'avis favorable de Monsieur le Trésorier Principal, Comptable de la Communauté Urbaine d'ALENÇON en date du 09/04/2015,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'article 10 de la décision n°2014-15 du 26 janvier 2015 est modifié comme suit :

- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur et ses suppléants est fixé à 300 euros.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Président et Le Trésorier Principal, Comptable de la Communauté Urbaine d'Alençon, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Reçu en Préfecture le : 29/04/2015

DÉCISION

AJ/ARCUA2014-16

CONTENTIEUX

DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE CONTESTATION DU PRÉLEVEMENT DE LA TASCOM – DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

DÉCIDE

Article 1er – Mandat est donné au cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre représenté par Maîtres Stéphane Austry et François Tenailleau, afin d'assurer la défense des intérêts de la Communauté urbaine d'Alençon devant le tribunal administratif de Caen dans le contentieux qui l'oppose à l'État,

Article 2 - Le montant de la dépense correspondante sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2014, sous l'imputation 011-020-6227.

Reçue en Préfecture le : 15/04/2015

DÉLIBÉRATIONS

N° 20150521-001

COMMUNAUTE URBAINE

MODIFICATION DES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) et la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale sont venues modifier les compétences obligatoires des Communautés Urbaines.

Le Préfet de l'Orne, par courrier en date du 12 juin 2014, invite la Communauté Urbaine d'Alençon à modifier ses statuts pour tirer les conséquences des lois susnommées.

A ce titre, une réflexion globale autour de la clarification des statuts de la Communauté Urbaine d'Alençon a été engagée.

Les nouvelles compétences obligatoires exercées par la Communauté Urbaine au titre de l'article L.5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un transfert automatique lors de l'entrée en vigueur des lois.

Ci-dessous, un tableau comparatif des compétences obligatoires inscrites dans les statuts actuels de la Communauté Urbaine et des nouvelles compétences ajoutées par les lois MAPAM et politique de la ville :

Compétences statutaires de la CUA	Compétences obligatoires des CU
- Chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schémas directeurs, PLU, PLH, réserves foncières - Création et réalisation des ZAC et zones d'activités, action économique, actions de réhabilitation d'intérêt communautaire - Programme d'aménagement d'ensemble - Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires - Services d'incendie et de secours - Transports urbains de voyageurs - Lycées et collèges - Eau, assainissement, ordures ménagères - Abattoirs, marchés d'intérêt national - Voirie des zones d'activités, entrées d'agglomération, entretien des ronds-points	- Chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schémas directeurs, PLU, PLH, réserves foncières - **Définition**, création et réalisation d'opérations d'aménagement **d'intérêt communautaire** et zones d'activités, développement économique, création et réalisation des zones d'activités ; **promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme** - Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires, **soutien et aide aux établissements d'enseignement supérieur** - Services d'incendie et de secours - Organisation de la mobilité - Lycées et collèges - Eau, assainissement, ordures ménagères, **réseaux de chaleur ou de froid urbain** - **Création et extension des cimetières, crématoriums** - **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** - Abattoirs, marchés d'intérêt national - **Voirie et signalisation, création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques** - **Parcs et aires de stationnement** **- Aires d'accueil des gens du voyage** **- Contribution à la transition énergétique** **- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz** **- Politique de la ville : diagnostic du territoire, contrat de ville, développement urbain, local et d'insertion économique et sociale, prévention de la délinquance**

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de prendre acte des compétences exercées par la Communauté Urbaine :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Conformément à l'article L.5215-20-1-I du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine exerce à titre obligatoire, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

- 1° Chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme ou documents d'urbanisme en tenant lieu, programmes locaux de l'habitat, constitution de réserves foncières, les conseils municipaux devant être saisis pour avis,

- 2° Définition, création et réalisations d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de développement économique ; création et équipement des zones d'activité industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de réhabilitation d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ; à la nouveauté de la promotion du tourisme et la création d'offices de tourisme répond la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) au 1er janvier 2016,

- 3° Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires dans les zones et secteurs mentionnés au 2° réalisés ou déterminés par la communauté ; à l'expiration d'un délai de dix ans à dater de leur mise en service, la propriété et l'entretien de ces locaux sont transférés, sur sa demande, à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés ; en ce cas, les conditions de prise en charge des annuités d'emprunt afférentes à ces locaux sont déterminées par délibérations concordantes du conseil de communauté et du conseil municipal intéressé ; programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ; n'ayant pas encore défini les zones et secteurs mentionnés à l'alinéa précédent, la compétence « Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires » est néanmoins maintenue sans pour autant lui donner de contenu précis,

- 4° Services d'incendie et de secours, sous réserve des dispositions du chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie,

- 5° Organisation de la mobilité, au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports à ce titre, elles peuvent organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service,

- 6° Lycées et collèges ; cette compétence ne concerne que les établissements du secondaire dont la collectivité était propriétaire avant 1986 (date de transfert de la compétence aux départements et régions),

- 7° Eau, assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole, ordures ménagères; création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ; la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » est une nouveauté qui se manifeste par le transfert à la Communauté urbaine du réseau de chaleur existant. Les nouveaux projets seront désormais portés par la Communauté urbaine sous la forme d'une délégation de service public faisant ainsi supporter l'équilibre des prestations sur le délégataire et les usagers,

- 8° Création de cimetières et extension des cimetières ainsi créés, crématoriums ; cette compétence ne concerne que les nouveaux cimetières créés après l'établissement d'un schéma directeur recensant les besoins en la matière,

- 8°bis Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ; la date d'exercice obligatoire de la compétence de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (dite GEMAPI) est actuellement en discussion au Parlement dans le cadre de l'examen du projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe). À ce moment-là, la compétence facultative « aménagement de la rivière de la Sarthe », par représentation-substitution des communes membres au sein du syndicat, sera ipso facto incluse dans la compétence obligatoire de la Communauté urbaine et devra être supprimée des compétences facultatives,

- 9° Abattoirs, abattoirs marchés, marchés d'intérêt national ; la Communauté Urbaine ne dispose d'aucun abattoir ou marché d'intérêt national,

- 10° Voirie et signalisation, création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques ; deux solutions sont possibles : soit un transfert complet des voiries communales à la Communauté urbaine, soit un transfert partiel. Le Bureau a opté pour un transfert partiel. Il est proposé que s'ajoute à la voirie des zones d'activités les voies empruntées par les lignes régulières du transport urbain communautaire, ainsi que la signalisation afférente. Le reste des voiries communales bénéficiant exclusivement aux habitants des communes continuera de relever uniquement de la compétence communale,

- 11° Aires de stationnement : Parc Anova, Alencéa, Patinoire, Dojo ; il s'agit d'équipements n'étant pas principalement destinés aux habitants d'une commune et qui relèvent donc de la Communauté urbaine,

- 12° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; cette compétence était déjà exercée par la Communauté urbaine en tant que compétence facultative,

- 13° Contribution à la transition énergétique ; pour anticiper cette nouvelle compétence, la Communauté urbaine a répondu à un appel à projet « territoires en transition » pour lequel elle a été retenue,

- 14° Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ; la Communauté Urbaine se substituera à ses communes membres au sein du syndicat d'énergie 61 (SE 61),

- 15° Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville. La Communauté Urbaine exerçait déjà cette compétence à titre facultatif.

COMPETENCES FACULTATIVES

Conformément à l'article L.5215-20-1-II du Code général des collectivités territoriales, la Communauté Urbaine exerce dans les conditions de droit commun, les compétences suivantes qui lui ont été librement transférées par les communes membres :

- 16° Enfance, jeunesse,

- 17° Restauration scolaire,

- 18° Éclairage public,

- 19° Aménagement, fonctionnement et gestion du centre horticole,

- 20° Aménagement de la rivière de la Sarthe,

- 21° Secteur culturel et socio-culturel :
  - Parc des expositions ANOVA
  - Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle
  - Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)
  - Ecoles de musiques
  - Auditorium
  - Centre d'art
  - Théâtre
  - Scène de musique actuelle « La Luciole »
  - Médiathèques et bibliothèques
  - Centres sociaux :
    - centre social Croix-Mercier
    - centre social Edith Bonnem
    - centre socio-culturel Paul Gauguin

- centre social et culturel de Courteille
- centre social ALCD

- 22° Équipements sportifs :
  - Piscines ALENCEA et Pierre ROUSSEAU
  - Patinoire
  - Dojo
  - Gymnase de Montfoulon

- 23° Équipements touristiques :
  - Campings

- 24° Service de portage de repas à domicile.

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➢ **PREND ACTE :**

- du transfert automatique des compétences à la Communauté Urbaine suite aux lois n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles et n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, ainsi que du nouveau périmètre de compétences adopté par la présente délibération,

- des transferts de compétences qui se feront dans le cadre d'une stricte neutralité financière entre les communes et la Communauté Urbaine d'Alençon, en application du principe d'exclusivité et de spécialité,

- du transfert des compétences qui est accompagné du transfert des biens, droits, obligations et responsabilités liés à ces compétences,

- de demander aux Préfets de l'Orne et de la Sarthe de bien vouloir, par arrêté inter-préfectoral, prononcer au 1er janvier 2016, la modification des statuts de la Communauté Urbaine dans les conditions prévues par cette présente délibération,

- de mandater Monsieur le Président pour toutes les démarches et formalités afférentes, notamment dans le cadre des dispositions des articles L.1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Reçue en Préfecture le : 04/06/2015

N° 20150521-002

COMMUNAUTE URBAINE

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) - ADOPTION DES STATUTS, VALIDATION DU PLAN D'AFFAIRES ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (6 abstentions, 7 voix contre) :

➢ **APPROUVE** le projet de statuts de la SPL qui lui est soumis,

➢ **SOUSCRIT** une participation au capital de ladite SPL de 31 250 euros, et inscrit la somme correspondante au chapitre 26 du budget concerné,

➢ **VALIDE** le plan d'affaires tel que proposé,

➢ **DÉSIGNE** Monsieur Gérard LURÇON comme représentant de la Communauté Urbaine d'Alençon auprès de l'Assemblée Générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts,

➢ **DÉSIGNE**, Monsieur Pascal DEVIENNE pour représenter la Communauté urbaine d'Alençon au Conseil d'Administration de la SPL avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre,

➢ **DÉSIGNE** Monsieur Gérard LURÇON comme représentant de la Communauté urbaine d'Alençon auprès de l'Assemblée Générale de la Société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet,

➢ **DOTE** Monsieur le Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-003

COMMUNAUTE URBAINE

CONTRAT D'ACTION TERRITORIALE 2015-2020 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **SOLLICITE** la Région pour le financement de ces trois projets,

➢ **DEMANDE** à ce que ces financements puissent être examinés lors de la prochaine revue de projet qui sera réalisée entre la Région, le Pays d'Alençon et la Communauté Urbaine.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-004

COMMUNAUTE URBAINE

COMMUNE NOUVELLE DE VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE - TRAVAUX DE RÉFLEXION SUR UNE ÉVENTUELLE ADHÉSION À LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

Depuis le 1er janvier 2015, la Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne s'est substituée à la Communauté de Communes du Massif de Perseigne dont elle a le même périmètre. Elle est ainsi constituée des communes de La Fresnaye-sur-Chédouet, Chassé, Lignières-la-Carelle, Montigny, Roullée et Saint-Rigomer-des-Bois.

Depuis sa création, elle dispose d'un délai de 24 mois pour intégrer une Intercommunalité. Aussi, son Conseil Municipal, réuni le 23 mars dernier, a décidé de créer un groupe de travail chargé d'engager une réflexion sur la possibilité d'intégrer la Communauté Urbaine d'Alençon.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE** un accord de principe pour engager, avec la Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne, des travaux de réflexion qui pourraient déboucher demain sur une éventuelle adhésion à la Communauté Urbaine d'Alençon.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-005

COMMUNAUTE URBAINE

REPRÉSENTATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS - MODIFICATIF N° 4

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE** de désigner, pour représenter la Commune de CHENAY, au sein du Syndicat Mixte de la Rivière «La Sarthe» :

Titulaires :	Suppléants :
. Monsieur Augusto DA COSTA	. Monsieur Fabien TESSIAU
. Monsieur Joseph LAMBERT	. Monsieur Frédéric LANOËS

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-006

FINANCES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - COMPTE DE GESTION 2014

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de la Communauté Urbaine d'Alençon, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-007

FINANCES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, 7 voix contre, (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2014 de la Communauté Urbaine d'Alençon,

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➢ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

➢ **ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMENT (en euros)	FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	11 653 554,00	54 443 588,16	66 097 142,16
	Titres de recettes émis (*) (1)	B	5 253 076,97	53 282 200,69	58 535 277,66
	Reste à réaliser	C	956 716,00		956 716,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	11 653 554,00	54 443 588,16	66 097 142,16
	Engagements	E			
	Mandats émis*	F	5 780 285,52	50 603 668,41	56 383 953,93
	Dépenses engagées non mandatées	G=E-F	4 888 095,00		4 888 095,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE Hors excédent reporté	Solde d'exécution : Excédent = B-F / Déficit = F-B		**-527 208,55**	**2 678 532,28**	**2 151 323,73**
	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G / Déficit = G-C		- 3 931 379 ,00		- 3 931 379,00
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		1 927 061,70	1 671 742,16	3 598 803,86
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ (résultat de l'exercice+reporté)	Excédent			**4 350 274,44**	**1 818 748,59**
	Déficit		**- 2 531 525,85**		

(*) APRÈS DÉDUCTION DES ANNULATIONS DE TITRES ET DE MANDATS, ET HORS EXCEDENT REPORTÉ.
(1) HORS EXCÉDENT REPORTÉ

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	1 927 061,70		- 527 208,55	1 399 853,15
FONCTIONNEMENT	3 808 329,46	- 2 136 587,30	2 678 532,28	4 350 274,44
TOTAL	**5 735 391,16**	**- 2 136 587,30**	**2 151 323,73**	**5 750 127,59**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 3 931 379 €, le Compte Administratif 2014 présente :

un besoin de financement de la section investissement de	2 531 525,85 €
un résultat de la section fonctionnement (excédent) de	4 350 274,44 €

➢ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et annule les crédits qui n'ont pas été consommés,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-008

FINANCES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE D'AFFECTER** le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 4 350 274,44 €, de la façon suivante :

En recettes d'investissement : compte 10688 : résultat de fonctionnement affecté	2 531 525,85 €
En recettes de fonctionnement : compte 002 : excédent de fonctionnement reporté	1 818 748,59 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-009

FINANCES

ZONES D'ACTIVITÉS - COMPTE DE GESTION 2014

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion des Zones d'Activités, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-010

FINANCES

ZONES D'ACTIVITÉS - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2014 des Zones d'Activités,

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➢ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

➢ **ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMENT (en euros)	**FONCTIONNEMENT (en euros)**	**TOTAL CUMULÉ (en euros)**
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	888 139,46	1 632 139,46	2 520 278,92
	Titres de recettes émis (*) (1)	B	467 208,86	908 682,86	1 375 891,72
	Reste à réaliser	C			0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	888 139,46	1 632 139,46	2 520 278,92
	Engagements	E	467 681,86		467 681,86
	Mandats émis (*) (2)	F	467 681,86	908 682,86	1 376 364,72
	Dépenses engagées non mandatées	G	0,00	0,00	0,00
	Solde d'exécution :			0,00	

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Excédent = B-F Déficit = F-B		- 473,00		- 473,00
Hors excédent Reporté	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G Déficit = G-C		0,00		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent Déficit		69 139,46	0,00 0,00	69 139,46
RÉSULTAT CUMULÉ (résultat de l'exercice + reporté)	Excédent		**68 666,46**	**0,00**	**68 666,46**
	Besoin de financement				

(*) Après déduction des annulations de titres et de mandats
(1) Hors excédent reporté - (2) Hors déficit reporté

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	69 139,46		- 473,00	68 666,46
FONCTIONNEMENT	0,00		0,00	0,00
TOTAL	**69 139,46**	**0,00**	**- 473,00**	**68 666,46**

➢ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et annule les crédits qui n'ont pas été consommés,

➢ **DÉCIDE D'AFFECTER** le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2014, soit 68 666,46 €, par voie de Décision Modificative du budget 2015, de la façon suivante :

en recettes d'investissement : compte 001 : résultat reporté	68 666,46 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-011

FINANCES

EAU - COMPTE DE GESTION 2014

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de l'Eau, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-012

FINANCES

EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2014 du service de l'Eau,

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

- **ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMENT (en euros)	FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	4 695 430,55	1 465 400,55	6 160 831,10
	Titres de recettes émis (*) (1)	B	2 122 052,47	1 395 906,79	3 517 959,26
	Reste à réaliser	C	14 000,00		14 000,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	4 695 430,55	1 465 400,55	6 160 831,10
	Engagements	E	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) (2)	F	2 899 931,97	312 111,77	3 212 043,74
	Dépenses engagées non mandatées	G	1 727 412,00		1 727 412,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE Hors excédent reporté	Solde d'exécution : Excédent = B-F / Déficit = F-B		-777 879,50	1 083 795,02	305 915,52
	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G / Déficit = G-C		-1 713 412,00		-1 713 412,00
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		1 393 514,68	59 514,55	1 453 029,23
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ (résultat de l'exercice + reporté)	Excédent			**1 143 309,57**	**45 532,75**
	Déficit		**- 1 097 776,82**		

(*) APRÈS DÉDUCTION DES ANNULATIONS DE TITRES ET DE MANDATS
(1) HORS EXCÉDENT REPORTÉ - (2) HORS DÉFICIT REPORTÉ

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	1 393 514,68		-777 879,50	615 635,18
FONCTIONNEMENT	1 227 529,87	- 1 168 015,32	1 083 795,02	1 143 309,57
TOTAL	**2 621 044,55**	**- 1 168 015,32**	**305 915,52**	**1 758 944,75**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 1 713 412 €, le Compte Administratif 2014 présente :

un besoin de financement de la section investissement de	1 097 776,82 €
un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de	1 143 309,57 €

- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et annule les crédits qui n'ont pas été consommés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-013

FINANCES

EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 1 143 309,57 € de la façon suivante :

en recettes d'investissement : compte 10 - 1068 : excédent de fonctionnement affecté	1 097 776,82 €
en recettes de fonctionnement : compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	45 532,75 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-014

FINANCES

ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2014

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-015

FINANCES

ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2014 du service de l'Assainissement,

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➢ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

➢ **ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMENT (en euros)	FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	4 289 333,64	1 840 071,94	6 129 405,58
	Titres de Recettes émis (*) (1)	B	2 547 744,00	1 349 731,52	3 897 475,52
	Restes à réaliser	C	0,00		0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	4 289 333,64	1 840 071,94	6 129 405,58
	Engagements	E	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) (2)	F	1 328 347,51	814 005,23	2 142 352,74
	Dépenses engagées non mandatées	G	2 823 580,00		2 823 580,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE Hors excédent Reporté	Solde d'exécution : Excédent = B-F Déficit = F–B		1 219 396,49	535 726,29	1 755 122,78
	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G Déficit = G-C		-2 823 580,00		-2 823 580,00
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		1 520 085,15	525 056,94	2 045 142,09
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ (Résultat de l'exercice +reporté)	Excédent			**1 060 783,23**	**976 684,87**
	Déficit		**- 84 098,36**		

* APRÈS DÉDUCTION DES ANNULATIONS DE TITRES ET DE MANDATS
(1) HORS EXCÉDENT REPORTÉ (2) HORS DÉFICIT REPORTÉ

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	1 520 085,15		1 219 396,49	2 739 481,64
FONCTIONNEMENT	1 190 241,79	- 665 184,85	535 726,29	1 060 783,23
TOTAL	2 710 326,94	- 665 184,85	1 755 122,78	3 800 264,87

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 2 823 580 €, le Compte Administratif 2014 présente :

un besoin de financement de la section d'investissement de	84 098,36 €
un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de	1 060 783,23 €

➢ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et annule les crédits qui n'ont pas été consommés,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-016

FINANCES

ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, soit 1 060 783,23 € de la façon suivante :

en recettes d'investissement : compte 10 - 1068 : excédent de fonctionnement affecté	84 098,36 €
en recettes de fonctionnement : compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	976 684,87 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-017

FINANCES

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE DE GESTION 2014

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-018

FINANCES

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

➢ **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

➢ **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➢ **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

➢ **ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMENT (en euros)	FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	6 794,02	16 001,37	22 795,39
	Titres de recettes émis (*) (1)	B	0,00	12 088,54	12 088,54
	Reste à réaliser	C	0,00		0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	6 794,02	16 001,37	22 795,39
	Engagements	E	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) (2)	F	0,00	9 688,79	9 688,79
	Dépenses engagées non mandatées	G = E-F	0,00		0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE Hors excédent Reporté	Solde d'exécution : Excédent = B-F / Déficit = F-B / Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G / Déficit = G-C			2 399,75	2 399,75
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		6 794,02	11 701,37	18 495,39
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ (résultat de l'exercice + reporté)	Excédent		6 794,02	14 101,12	20 895,14
	Déficit				

(*) APRÈS DÉDUCTION DES ANNULATIONS DE TITRES ET DE MANDATS
(1) HORS EXCÉDENT REPORTÉ - (2) HORS DÉFICIT REPORTÉ

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	6 794,02		0,00	6 794,02
FONCTIONNEMENT	11 701,37	0,00	2 399,75	14 101,12
TOTAL	18 495,39	0,00	2 399,75	20 895,14

➢ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et annule les crédits qui n'ont pas été consommés,

➢ **DÉCIDE D'AFFECTER** les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2014, par voie de Décision Modificative du Budget 2015, de la façon suivante :

en recettes d'investissement : compte 001 - 001 : excédent d'investissement reporté	6 794,02 €

en recettes de fonctionnement : compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	14 101,12 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-019

FINANCES

TRANSPORTS URBAINS - COMPTE DE GESTION 2014

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCLARE** que le Compte de Gestion des Transports Urbains, dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-020

FINANCES

TRANSPORTS URBAINS - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Joaquim PUEYO ne prend pas part ni au débat ni au vote en son nom personnel et en qualité de mandataire) :

- **PREND ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2014 du service des Transports Urbains,

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

- **ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

			INVESTISSEMENT (en euros)	FONCTIONNEMENT (en euros)	TOTAL CUMULÉ (en euros)
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	2 240 740,20	3 819 187,18	6 059 927,38
	Titres de recettes émis (*) (1)	B	58 669,64	2 701 636,16	2 760 305,80
	Reste à réaliser	C	0,00		0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	2 240 740,20	3 819 187,18	6 059 927,38
	Engagements	E	0,00	0,00	0,00
	Mandats émis (*) (2)	F	122 464,58	2 214 174,60	2 336 639,18
	Dépenses engagées non mandatées	G=E-F	285 467,00	0,00	285 467,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution : Excédent = B-F			487 461,56	423 666,62
	Déficit = F-B		-63 794,94		
Hors excédent reporté	Solde des restes à réaliser : Excédent = C-G				
	Déficit = G-C		-285 467,00		-285 467,00
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent		654 853,02	1 105 187,18	1 760 040,20
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ (résultat de l'exercice + reporté)	Excédent		**305 591,08**	**1 592 648,74**	**1 898 239,82**
	Déficit				

(*) Après déduction des annulations de titres et de mandats
(1) Hors excédent reporté - (2) Hors déficit reporté

RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

SECTION	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (en euros)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT (en euros)	SOLDE D'EXÉCUTION (en euros)	RÉSULTAT DE CLÔTURE (en euros)
INVESTISSEMENT	654 853,02		-63 794,94	591 058,08
FONCTIONNEMENT	1 105 187,18	0,00	487 461,56	1 592 648,74
TOTAL	**1 760 040,20**	**0,00**	**423 666,62**	**2 183 706,82**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un besoin de financement de 285 467 €, le Compte Administratif 2014 présente :

un résultat de la section d'investissement (excédent) de	305 591,08 €
un résultat de la section de fonctionnement (excédent) de	1 592 648,74 €

➢ **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et annule les crédits qui n'ont pas été consommés,

➢ **DÉCIDE D'AFFECTER** les résultats d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2014, par voie de Décision Modificative du budget 2015, de la façon suivante :

en recettes d'investissement : compte 001 - 001 : excédent d'investissement reporté	591 058,08 €
en recettes de fonctionnement : compte 002 - 002 : résultat de fonctionnement reporté	1 592 648,74 €

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-021

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - EXERCICE 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix contre) :

➢ **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget principal de la Communauté Urbaine d'Alençon pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement		**Section de fonctionnement**	
023 - 01- 023 : Virement à la section d'investissement	31 250,00 €	74 - 01- 74124 : Dotation d'Intercommunalité	31 250,00 €
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	**31 250,00 €**	**TOTAL Recettes de Fonctionnement**	**31 250,00 €**
Section d'investissement		**Section d'investissement**	
26 – 01 – 261 Participation capital SPL	31 250,00 €	021 – 01 – 021 Virement de la section de fonctionnement	31 250,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement	**31 250,00 €**	**TOTAL Recettes d'investissement**	**31 250,00 €**
TOTAL	**62 500,00 €**	**TOTAL**	**62 500,00 €**

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-022

FINANCES

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances » réunie, le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ADOPTE**, dans le cadre du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), le principe de répartition dérogatoire dite «Libre», tel que présenté,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-023

FINANCES

REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON DES FRAIS FINANCIERS LIÉS À LA RÉALISATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA ROCHE-MABILE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE** de rembourser**,** à la commune de La Roche-Mabile, les frais financiers liés à la réalisation du réseau d'assainissement collectif s'élevant à 8 920 €,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011 – 6287.1 du budget concerné,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° DBCUA20150521-024

MARCHÉS PUBLICS

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE** de procéder au scrutin public,

➢ **ELIT** les huit membres titulaires et huit membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour toute la durée du mandat,

Sont désignés pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Francis AIVAR	- Robert BERTRAND
- Pierre LECIRE	- Daniel VALLIENNE
- Gérard LURÇON	- Denis LAUNAY
- Jérôme LARCHEVÊQUE	- Jacques ESNAULT
- Pascal DEVIENNE	- Catherine DESMOTS
- Christine HAMARD	- Ivanka LIZE
- François TOLLOT	- Thierry MATHIEU
- Emmanuel DARCISSAC	- Dominique ARTOIS

➢ **DÉSIGNE** le collège des associations, tel que présenté ci-dessus,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux, lorsque l'avis de cette dernière est nécessaire,
- signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 17/06/2015

N° 20150521-025

MARCHÉS PUBLICS

AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE BUS - PLACE DU CHAMP PERRIER - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 2013/54 C PASSÉ AVEC LE GROUPEMENT SOGETI-ARA-COSITREX

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- passer un avenant n° 3 de maîtrise d'œuvre avec le groupement SOGETI-ARA-COSITREX, pour un dossier de permis de construire modificatif et une mission d'Ordonnancement et de Pilotage de Chantier (OPC), pour un montant total HT de 10 915 € HT, portant le montant du marché à 134 766,84 € HT, soit une hausse de 27 % par rapport au forfait définitif (avenant n° 1),

- signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 23-2313.3 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-026

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE** des transformations et créations de postes suivantes :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015
0	1	TECHNICIEN	TP COMPLET	01/06/2015
1	0	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015
0	1	TECHNICIEN	TP COMPLET	01/06/2015
1	0	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015
1	0	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015
4	0	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015
3	0	AGENT SOCIAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015

1	0	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	TP COMPLET	01/06/2015
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/06/2015
1	0	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	TNC 17H30/ SEMAINE	01/06/2015
2	0	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	TNC 28H/ SEMAINE	01/06/2015

➢ **DÉCIDE** les créations de postes suivants afin de permettre la nomination des agents promus à effet du 1er mai 2015. Les postes des agents ayant été promus seront supprimés lors du prochain conseil de communauté :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
3	0	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÉME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2015
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE	TP COMPLET	01/05/2015
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE	TP COMPLET	01/05/2015

➢ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 04/06/2015

N° 20150521-027

PERSONNEL

CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES - ATTRIBUTION D'UNE PENSION DE REVERSION

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCORDE** une pension de réversion au profit de Madame QUELLIER Paulette, veuve de Monsieur QUELLIER Robert, Sapeur-Pompier Volontaire du corps de Sapeurs-Pompiers du District Urbain d'Alençon, décédé le 16 mars 2015,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 65-113-6574.6 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 04/06/2015

N° 20150521-028

ÉCONOMIE

INITIATIVE ORNE - DEMANDE D'ADHÉSION

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE :**
  - l'adhésion de la Communauté Urbaine à «Initiative Orne» ,
  - de verser une contribution financière pour un montant de 1 458 € par an, à compter du versement 2015, et ce, pour les années à venir à condition que la somme et les missions ou les statuts d' «Initiative Orne» restent inchangés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011-90.1–6288.3 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-029

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CRÉATION D'UN PORTAIL ÉCONOMIQUE DÉDIÉ AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DANS LE CADRE DE LA ZONE NUMÉRIQUE MULTISERVICES - RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché selon les termes de la présente délibération rectificative,

- **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 21-90.2-21538.2 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-030

URBANISME

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON EN MATIÈRE D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la délégation de signature en matière d'instruction des communes, citées ci-dessus, à partir du 1er juillet 2015, de délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme) et de fixation des participations et taxes d'urbanisme,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-031

URBANISME

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RADON - DÉCISION MODIFICATIVE

La Commission Communautaire n°3 « Aménagement du Territoire » en date du 17 mars 2015 a émis un avis favorable à la modification au vu de la justification liée à la capacité d'urbanisation limitée dans les zones déjà urbanisées.

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** la Décision Modificative de la délibération de prescription de la modification du PLU de Radon du 20 juin 2013,

➢ **PRÉCISE** que la présente délibération :

- sera transmise à Madame le Préfet de l'Orne,
- fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté Urbaine d'Alençon, d'un affichage pendant un mois à l'Hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon et en mairie de Radon, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département de l'Orne,
- sera exécutoire après sa réception par Madame le Préfet de l'Orne et accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-032

URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME DE RADON - DÉROGATION À L'URBANISATION LIMITÉE AU TITRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) EN CHARGE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Vu l'avis favorable de la Commission Communautaire n 3 du 17 mars 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces, Naturels, Agricoles et Forestiers (ex Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles), en date du 5 mai 2015, avec recommandation d'augmenter la densité théorique de l'extension urbaine en 1AU pour tendre vers 14/15 logements à l'hectare, y compris les espaces collectifs. (Pour information, les orientations de la modification définissent une densité de 15 logements par hectare hors équipements collectifs),

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE SON ACCORD**, dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Radon, sur l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur 2AU (1,8ha) situé en continuité immédiate du centre bourg, entre la route de la Pesantière et la rue d'Ecouves, au regard du projet présenté,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-033

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) LOIRE-BRETAGNE 2016-2021

Vu l'avis défavorable proposé par le Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015, envers le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne 2016-2021,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-034

GESTION IMMOBILIERE

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS D'IMMEUBLES INTERVENUES AU COURS DE L'ANNÉE 2014

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE :**

  - du bilan des décisions d'acquisitions et de cessions intervenues au cours de l'année 2014, tel que présenté ci-après :

Date de la décision	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Prix
ACQUISITIONS			
22/05/2014	Valframbert – Zone d'Activités. Section AR n°s 53, 55, 57, 58 et 59 (39 a 65 ca)	Délaissé de terrain appartenant à l'Etat.	3 700 €
16/10/2014	Gandelain Section ZI n° 92p (80 ca)	Poste de relévement des eaux usées.	500 €
TOTAL DES ACQUISITIONS			**4 200 €**

Date de la décision	Situation de l'immeuble	But de la cession	Prix
CESSIONS			
13/02/2014	Alençon – 35 rue de Verdun. Section AP n° 633 (2 a 09 ca)	Cession à la Société ADATIEL	98 700 €
13/02/2014	Valframbert – Parc d'Activités. Section AR n° 112p (35 a)	Implantation d'un distributeur de photocopieurs, fax et imprimantes.	100 000 € H.T.
20/11/2014	Valframbert – Le Bourg Section AA n° 6 (4 a 70 ca) Section AA n° 7 (10 a 55 ca) Section AA n° 21 (2 a 14 ca) Section AA n° 22 (1 a 86 ca) Section AA n° 27 (13 a 71 ca) Section AA n° 28 (95 ca) Section AA n° 68 (4 a 18 ca) Section AA n° 69 (3 a 06 ca)	Terrains aménagés dans le Centre Bourg (lotissement, espace sportif, salle des fêtes, restaurant scolaire).	1 € symbolique
18/12/2014	Alençon – rue de l'Elan. Section BY n° 454 (6 a 17 ca)	Route Départementale cédée au Département de l'Orne.	1 € symbolique
TOTAL DES CESSIONS			**198 702 € HT**

- ⇨ du bilan des opérations pour lesquelles la signature des actes authentiques est intervenue au cours de l'année 2014 en exécution de décisions prises ladite année ou les années précédentes et tel que présenté ci-après :

Date de l'Acte	Propriétaire	Situation de l'immeuble	But de l'acquisition	Date de la décision	Prix
ACQUISITIONS					
16/10/2014	Mr PIERRE	Condé-sur-Sarthe – Les Petits Fossés. Section AE n° 38 (2 a 28 ca)	Améliorer et sécuriser le trafic en sortie des rues du Bois de Lancrel et des Merisiers.	22/11/2012	456 €
21/10 et 28/11/2014	ETAT	Valframbert – Londeau. Section AR n°s 53 (15 a 05 ca), 55 (1 a 00 ca), 57 (13 a 27 ca), 58 (1 a 13 ca) et 59 (9 a 20 ca)	Par d'Activités de Valframbert. Délaissés de terrain.	22/05/2014	3 700 €
TOTAL DES ACQUISITIONS					**4 156 €**

Date de l'Acte	Bénéficiaire	Situation de l'immeuble	But de la cession	Date de la décision	Prix
CESSIONS					
13/06/2014	SCI ADATIEL	Alençon – 35 rue de Verdun. Section AP n° 633 – lot 3 (227,94 m²)	Bâtiment à usage artisanal.	13/02/2014	98 700 €
9 et 13/10/2014	Société GPO	Valframbert – Le Londeau Section AR n° 121 (35 a)	Implantation d'un distributeur de photocopieurs, fax et imprimantes.	13/02/2014	113 346,66 € TTC
TOTAL DES CESSIONS					**212 046,66 €**

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-035

TRANSPORTS URBAINS

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N° 11

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord sur :

  - l'application d'un prorata sur les montants de la contribution forfaitaire définis dans l'avenant n° 10 aux articles 1, 2 et 4 pour l'exercice 2014,
  - la mise en œuvre d'un deuxième véhicule pour des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en application de l'article 4 de l'avenant n° 9, ainsi que l'augmentation de l'effectif avec un chauffeur supplémentaire,
  - la modification du tracé de la ligne 2 pour la desserte de la zone «entrée Ouest»,
  - la modification du programme pluriannuel d'investissements pour les poteaux d'arrêt,
  - l'adoption des règlements ITINEO et ITINEO ACCESS,
  - la nouvelle grille des tarifs Alto applicables au 01/07/2015, telle que proposée,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
  - l'avenant n° 11 à la convention de Délégation de Service Public des transports urbains,
  - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-036

DÉCHETS MÉNAGERS

ORGANISATION SÉLECTIVE DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ÉCO ORGANISME "ECO MOBILIER"

Vu l'avis favorable de la Commission «Transport-Déchets», réunie le 9 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 «Finances», réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE,** dans le cadre de l'organisation sélective des Déchets d'Eléments d'Ameublement, la convention entre la Communauté Urbaine d'Alençon et l'éco-organisme « Eco Mobilier », telle que proposée,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-037

DÉCHETS MÉNAGERS

MARCHÉ 2013/80 C - TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°2 RELATIF À LA MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉVISION DES PRIX "TRANSPORT ROUTIER" (TR)

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** le changement d'indice «Transport Routier » en indice «Transport Routier pour les Travaux Publics»,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n° 2 au marché 2013/80 C relatif au transport des déchets ménagers et assimilés passé avec la société TTB Transport.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-038

DÉCHETS MÉNAGERS

MARCHÉ 2014/45 C - FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°1 RELATIF À UNE MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- l'avenant n°1 au marché 2014/45 C passé avec la société ASTECH pour la fourniture et mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets de la Communauté Urbaine d'Alençon ; cet avenant ayant pour objet d'apporter des modifications au bordereau des prix initial,

- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-039

DÉCHETS MÉNAGERS

MARCHÉS 2012/79C ET 2013/37C - FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET COMPOSTEURS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES AVENANTS RELATIFS AU CHANGEMENT DE L'INDICE PE 80

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- dans le cadre de l'application du nouvel indice 22 20 00, les avenants suivants :
  - avenant n° 2 au marché 2012/79 C passé avec la société CONTENUR pour la prestation de fourniture de bacs roulants et pièces détachées,
  - avenant n° 2 au marché 2013/37 C passé avec la société AGEC pour la prestation de fourniture de composteurs et bioseaux,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-040

DÉCHETS MÉNAGERS

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE "2M PRODUCTIONS"

Vu l'avis favorable de la Commission n° 4 «Transports/Déchets», réunie le 7 avril 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 «Finances», réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
- la convention relative à ce projet avec l'entreprise «2 Many Productions»,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011-812-6188.94 du budget concerné.

Reçue en Préfecture le : 04/06/2015

N° 20150521-041

DÉCHETS MÉNAGERS

TRANSPORT ET TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES COLLECTÉS EN PORTE À PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué, avant le lancement de la consultation, en application de l'article L.2122-21-1 du CGCT, à signer un marché pour «le transport et tri des emballages recyclables collectés en porte à porte et en apport volontaire», aux conditions suivantes :

- durée du marché : quatre ans,
- marché sans montant minimum et maximum,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-042

MUSÉE

PLAN DÉCENNAL DE RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS - ECHÉANCE 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **SOLLICITE,** dans le cadre du plan de récolement décennal des collections du Musée des Beaux-arts et de la Dentelle, une subvention d'aide pour financer le recrutement de personnel, au taux le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie,

➢ **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-043

MUSÉE

REFONTE DES TARIFS DES ARTICLES DE LA BOUTIQUE DU MUSÉE ET NOUVEAUX PRODUITS

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE :**

- la mise en place de nouveaux tarifs pour les produits de la boutique du musée, comme suit :

Affiches	0,50 € au lieu de 2,29 € à 4,00 €
Catalogues	5,00 € au lieu de 2,29 € à 30,00 €
Lot de cartes postales	4 à 7 pour 1,00 € (au lieu de 50 cts et 1,00 € pièce)

- la création de nouveaux articles dans le secteur de la carterie/papeterie et fixer le prix de vente comme suit :

Cartes postales	0,50 € l'unité	3 000 exemplaires disponibles
Marque-pages	1,00 € l'unité	1 500 exemplaires disponibles

➢ **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-044

MUSÉE

CRÉATION D'UNE SALLE DE RÉGIE DES OEUVRES - DEMANDE DE FINANCEMENT

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** le projet présenté ci-dessus,

➢ **ADOPTE** le plan de financement proposé,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
- solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet aux taux les plus élevés,
- signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif 2015 par décision modificative.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-045

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

TARIFS À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE** son accord sur l'application des tarifs ci-dessus pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental, à compter du 1er septembre 2015,

➢ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-046

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT EN CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le renouvellement du classement du conservatoire d'Alençon en Conservatoire à Rayonnement Départemental auprès du Préfet de Région,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-047

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

PROJETS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BASSE-NORMANDIE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE,** dans le cadre des projets d'éducation artistique, une subvention d'aide au taux le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-048

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALPES MANCELLES POUR L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans le cadre de l'enseignement artistique, la convention entre la Communauté Urbaine d'Alençon et la Communauté de Communes des Alpes Mancelles, telle que proposée,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-049

PISCINES ET PATINOIRE

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CONCERNANT LA GESTION DES PISCINES ET DE LA PATINOIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec la société «Collectivité Conseils» un marché pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une Délégation de Service Public pour la gestion des piscines et de la patinoire de la Communauté Urbaine d'Alençon, le marché étant conclu pour un montant de 37 825 € HT, se répartissant comme suit :

- tranche ferme : 19 975 € HT,
- tranche conditionnelle n°1 : 3 400 € HT,
- tranche conditionnelle n°2 : 6 800 € HT,
- tranche conditionnelle n°3 : 7 650 € HT.

➢ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011-413.3-611.8 du budget concerné,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2015

N° 20150521-050

POLITIQUE DE LA VILLE

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le Contrat de Ville 2015-2020 et tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-051

POLITIQUE DE LA VILLE

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DÉCIDE** de faire acte de candidature auprès de l'ARS de façon à pouvoir négocier ensuite la mise en place d'un contrat local de santé,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 29/05/2015

N° 20150521-052

TRANQUILLITE PUBLIQUE

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-053

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS DES REPAS APPLICABLES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Vu l'avis favorable de la Commission n° 6 «Solidarités et Proximité», réunie le 9 avril 2015, statuant sur les tarifs des repas,

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 «Finances», réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE** son accord sur les tarifications applicables à compter de la rentrée 2015-2016 des repas des restaurants scolaires communautaires servis par la Cuisine Centrale (Alençon, Cerisé, Damigny, Le Chevain, Lonrai, Colombiers, Cuissai, Saint Nicolas des bois, Saint Germain du Corbéis et Valframbert) et des restaurants scolaires des instructions privées contractantes,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 04/06/2015

N° 20150521-054

RESTAURATION SCOLAIRE

STRUCTURES D'ACCUEIL D'ENFANTS DE FAMILLES EN DIFFICULTÉS - TARIF DES REPAS APPLICABLES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Vu l'avis favorable de la Commission n° 6 «Solidarités et Proximité », réunie le 9 avril 2015, statuant sur les tarifs des repas,

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **FIXE** à 7,70 €, à compter de l'année scolaire 2015-2016, le prix des repas pour les enfants déjeunant dans les restaurants scolaires d'Alençon et dépendant des structures d'accueil d'enfants de familles en difficulté (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)), Maison d'Enfants « Les Petits Châtelets », Foyer de l'Enfance, Centre Maternel…),

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 04/06/2015

N° 20150521-055

CENTRES SOCIAUX

EXTENSION DU CENTRE SOCIAL EDITH BONNEM - DEMANDE DE FINANCEMENT

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **ACCEPTE** le projet présenté ci-dessus,

➢ **ADOPTE** le plan de financement proposé,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
- solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet aux taux les plus élevés,
- signer tous documents utiles relatifs à ce dossier,

➢ **DECIDE** d'inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif 2015 par décision modificative.

Reçue en Préfecture le : 01/06/2015

N° 20150521-056

GENS DU VOYAGE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALFRAMBERT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE

le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➢ **SOLLICITE** auprès du Département de l'Orne, une subvention d'investissement d'un montant de 165 000 € (5 500 € X 30 places) pour la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Valframbert,

➢ **CONFIRME** que la Communauté Urbaine :
- ne sollicitera pas de nouvelle subvention en cas de délocalisation ultérieure du terrain sur le périmètre de la CUA,
- retirera la requête introduite devant le Tribunal Administratif de Caen dans ce dossier, dès lors que la subvention aura été attribuée par la Commission permanente du Conseil Départemental,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 02/06/2015

N° 20150521-057

EAU POTABLE

TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE À COMPTER DU 1ER JUILLET 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE** son accord sur les tarifs du service de l'eau potable applicables au 1er juillet 2015,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'eau de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-058

ASSAINISSEMENT

TARIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À COMPTER DU 1ER JUILLET 2015

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE** son accord sur les tarifs assainissement applicables au 1er juillet 2015 (abonnement, consommation),

➢ **APPROUVE** :
- le principe de facturer l'assainissement dès la mise en service d'un réseau d'eaux usées,
- le principe d'application d'une majoration de 100 % de la part variable assainissement lorsqu'un usager ne s'est pas raccordé dans le délai des 2 ans,
- le caractère obligatoire des contrôles de conformité en cas de mutation d'un bien et le tarif correspondant,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'assainissement de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-059

ASSAINISSEMENT

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE MOULINS-LE-CARBONNEL ET VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **DONNE** son accord sur les conditions techniques, administratives et financières prévues dans les conventions de collecte et de traitement des eaux usées avec les communes de Moulins-le-Carbonnel et Villeneuve-en-Perseigne,

➢ **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'assainissement de l'exercice au cours duquel elles seront constatées,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- la convention avec la commune de Moulins-le-Carbonnel,
- la convention avec Villeneuve-en-Perseigne,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 28/05/2015

N° 20150521-060

VOIRIE

CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN GESTION DE VOIRIE COMMUNALE

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Finances », réunie le 05 mai 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté, réuni le 7 mai 2015,

le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ **VALIDE :**
- la création du service commun entre la CUA et les communes demandeuses,
- le montant maximal de programme annuel,
- la convention cadre et le forfait de participation, conformément au document tel que proposé,

➢ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier et les conventions individuelles qui en découleront.

Reçue en Préfecture le : 08/06/2015